

Cependant, la nécessité étant la mère de l'initiative, on a fondé des cours techniques où les jeunes peuvent, dans l'espace de quelques années, devenir des compétences certaines. On a oublié de voir à l'utilisation de ces compétences et si on ne répare pas bientôt cette omission, ces cours n'auront plus d'élèves, parce qu'en pratique ils aboutiront, dans la majeure partie des cas, à créer le chômage des compétences.

Sous prétexte d'économiser sur les salaires il y a bien trop de patrons qui choisissent des ouvriers moins qualifiés et laissent à la porte les compétences de nos écoles techniques. On ne peut porter un plus rude coup à l'apprentissage et aux écoles elles-mêmes.

On aura beau multiplier les écoles, si on ne fait pas disparaître cette anomalie qui veut que les compétences chôment, pendant que les moins qualifiés trouvent de l'emploi, jamais on ne fera revivre l'apprentissage.

* * *

Il faut que tous les intéressés se donnent la main. La clientèle qui se croit toujours condamnée à être la grande rasée, doit se réveiller et exiger qu'on lui vende quelque chose de bien fait, les patrons, pour leur part doivent donner la préférence aux compétences. Alors, les ouvriers sentiront qu'il fait bon de se perfectionner, les parents sauront qu'ils ne consentent pas des sacrifices inutiles lorsqu'ils confient leurs enfants à des écoles d'apprentissage et, avant longtemps, nous verrons augmenter le nombre des apprentis.

Pour que l'apprentissage renaisse, il faut qu'il vaille la peine de faire des compétences, il faut que la situation actuelle qui est une véritable barrière aux initiatives disparaisse.

Nous devons admettre le réveil qui s'est produit et croire que le bon vent a commencé à souffler dans les voiles. Avec le concours de tous les intéressés le métier renaîtra.

COMMENT LE RÉTABLIR

L'apprentissage est une affaire qui touche à trop de monde pour qu'il soit permis de s'en désintéresser. Il ne suffit pas de dire: le mal existe; ce qui est plus important c'est de lui trouver des remèdes.

Comme ceux qui ont contribué à sa disparition sont nombreux et se recrutent un peu dans

toutes les classes ils doivent être nombreux aussi ceux qui travailleront à son rétablissement.

Autrement le procédé serait long et les résultats douteux.

* * *

Il y a deux manières certaines de rétablir l'apprentissage. Supposons — et nous croyons que c'est le cas, les écoles techniques en sont la preuve — que le gouvernement veuille y contribuer sa part. A lui seul probablement il pourrait réussir.

Il compléterait la législation ouvrière actuelle de manière à obliger l'employeur à n'engager que des ouvriers qui ont des diplômes. Naturellement cela ne peut apporter des résultats complets du jour au lendemain; mais on verra bientôt que pour trouver de l'emploi, il faut être porteur d'un diplôme qui dira les qualifications du candidat et déterminera en quelque sorte sa rémunération. Le diplôme devenant obligatoire, l'apprentissage le devient du fait.

Cette précaution décidée, on peut construire des écoles techniques et multiplier les cours; car les élèves viendront nécessairement.

* * *

Une autre manière, peut-être moins certaine dans tous les cas, mais arrivant théoriquement aux mêmes résultats, nous est offerte hors de l'action du gouvernement. Elle repose sur la reconnaissance de l'association. Les patrons et les ouvriers d'un même métier s'entendent donc pour établir volontairement le même statut. Les ouvriers s'engagent à ne fournir que des compétences, et les patrons de leur côté promettent qu'ils n'engageront que des ouvriers qualifiés.

C'est très bien, nous dira-t-on, mais comment vous prendrez-vous pour déterminer ces compétences? Le système est tout trouvé et fonctionne avec satisfaction. On y peut parvenir de deux manières.

D'abord les ouvriers et les patrons peuvent constituer un comité conjoint formé de représentants choisis par les uns et les autres. Ce comité rendra des décisions qui seront acceptées par les intéressés.

On peut aussi former deux comités, l'un d'ouvriers, l'autre de patrons étudiant séparément les cas soumis, et, lorsque les décisions